



GAGNER ICI, C'EST GAGNER POUR TOUS ! DISCRIMINATION ANTI-SYNDICALE SNCF et SNCF-Voyageurs condamnées

Sans cesse les patrons, clament publiquement la nécessité d'un dialogue social de haut niveau entre « partenaires sociaux », avec une parfaite égalité de traitement vis-à-vis des hommes et des femmes qui s'investissent dans les mandats électifs ou syndicaux... Dans la vraie vie, la réalité est bien différente, de nombreux (ses) militant(e)s, qui tentent seulement de faire respecter les droits de leurs collègues en matière de conditions de travail, sont quotidiennement maltraité(e)s, la direction cherchant tous les moyens pour les décourager, voir s'en de se débarrasser !

SUD-Rail, une activité syndicale qui dérange !

L'activité syndicale, et tout particulièrement l'exercice des mandats électifs et syndicaux, est indissociable des hommes et des femmes qui s'y engagent, et y consacrent une partie de leur temps, de leur énergie et de leur créativité. Même si les droits reconnus aux syndicats et à leurs représentant(e)s, confèrent des moyens, la réalité de l'engagement syndical signifie toujours, une part plus ou moins importante d'engagement personnel jamais compensé par les dispositifs formels de l'entreprise.

C'est d'ailleurs souvent cette part d'engagement personnel qui les fait reconnaître et apprécier de leurs collègues, et qui confère le sentiment collectif que les engagements de l'entreprise sont contrôlés. **C'est ce même engagement qui garantit la préservation de la santé physique et psychique du salarié face à des organisations du travail dégradé.**

La direction plusieurs fois condamnée, la peur doit maintenant changer de camp !

La stratégie patronale a pour but de décourager l'engagement syndical en organisant la discrimination. C'est clairement une atteinte aux droits collectifs des salariés, dont l'institution syndicale est la garante. **C'est ce que vient de reconnaître récemment la cour d'appel de Paris et les prud'hommes de Charleville-Mézières, qui après ceux de Clermont-Ferrand, ont décidé de condamner lourdement SNCF et SNCF Voyageurs (jusqu'à 80 000€ de dommages et intérêts) pour discrimination sur le déroulement de carrière.**

La création des CSE, qui a surtout servi à supprimer Les CHSCT et les DP, a contribué à créer des délégué(e)s professionnel(le)s, éloigné(e)s du terrain, noyés sous une gestion administrative des sujets, que la direction souhaiterait voir déconnecté(e)s le plus possible des situations de travail concrètes que vivent les salarié(e)s.

Si cela a pu marcher avec certains, à SUD-Rail, nous militons au quotidien pour que cette proximité de terrain perdue ... et cela dérange.

Face à cela, un certain management n'a aucun scrupule à discriminer ceux qui luttent dans leur déroulement de carrière, leurs lieux d'affectation...

Nous ne laisserons pas faire !!!

Dénoncer toutes les discriminations, c'est faire avancer les droits des salariés et de leurs représentants !

Pour SUD-Rail, les conditions de travail seront toujours un axe central des luttes, du fait de leurs implications sur la santé physique et psychique des salarié(e)s. Il n'est pas admissible que les militants syndicaux ou tout autre salarié aient à subir tous types de discriminations ou de harcèlement. Nous accompagnons et accompagnerons tous les salarié(e)s et/ou militant(e)s, pour faire respecter ce droit fondamental. Et nous poursuivrons en justice systématiquement les auteurs de ces faits pour qu'ils soient condamnés.

Gagnons ensemble la bataille contre la discrimination !